Gagnon, Alyson

De: Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>
Envoyé: 25 juin 2026 10:01
À: Gagnon, Alyson
Cc: Bélanger, Annie; Boulianne, Michel; Daoust, Arianne (Val)
Objet: RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Alyson,

GD-OTS Valleyfield s'engage à compenser la perte potentielle des milieux humides MH04, MH05, MH08 et MH09 par le paiement d'une contribution financière au Fonds de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Des efforts d'évitement et de minimisation sont toujours en cours dans la planification de la construction des bâtiments.

Excellente journée,

Matthew Wallett M.Env

Chargé de projets, études socio-économiques et participation des collectivités

Mob: [redacted]

455 Boul. René-Lévesque
Montréal, Québec, H2Z 1Z3, Canada

AtkinsRéalis

AtkinsRéalis - Baseline / Référence

De : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 23 juin 2026 15:54
À : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>
Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Boulianne, Michel <Michel.Boulianne@atkinsrealis.com>; Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>
Objet : RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Bonjour M. Wallett,

Pouvez-vous me confirmer que l'initiateur s'engage à compenser, par le paiement d'une contribution financière au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, la perte des milieux humides MH04, MH05, MH08 et MH09, advenant que le projet devait occasionner leur perte après l'application de la séquence éviter-minimiser et compenser ?

Cordialement,

Alyson Gagnon, biologiste, M.Sc.
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers
alyson.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

De : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>
Envoyé : 17 juin 2026 12:37
À : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Boulianne, Michel <Michel.Boulianne@atkinsrealis.com>; Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>; Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>; Legault, Nicolas <nicolas.legault@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Alyson,

Comme discuté, voici un tableau avec l'information la plus à jour concernant les empiètements sur les milieux humides, ainsi que des figures à plus haute résolution pour les bâtiments 956, 907 et 710. Vous remarquerez que le bâtiment 907 s'est ajouté aux deux bâtiments mentionnés précédemment.

A	B	C	D	E
Batiment	Nom du milieu impacté	Type de milieu	Type d'empiétement	Superfice m
710	MH04	Marais	Empiétement permanent - Milieu humide	1 939,82
	MH05	Marais	Empiétement permanent - Milieu humide	1 747,98
907	MH08	Marais	Empiétement permanent - Milieu humide	360,84
956	MH09	Marais	Empiétement permanent - Milieu humide	673,86

Fais-moi savoir si jamais ça ne convient pas ou s'il manque de l'information.

Excellente journée,

Matthew Wallett M.Env
Chargé de projets, études socio-économiques et participation des collectivités
Mob: [redacted]
455 Boul. René-Lévesque
Montréal, Québec, H2Z 1Z3, Canada
AtkinsRéalis

AtkinsRéalis - Baseline / Référence

De : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 juin 2026 15:58
À : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>
Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Boulianne, Michel <Michel.Boulianne@atkinsrealis.com>; Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>; Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>; Legault, Nicolas <nicolas.legault@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Bonjour,
Merci beaucoup pour les clarifications.
Pourriez-vous me renvoyer la figure en pièce jointe afin de l'obtenir dans une meilleure résolution ?

Salutations,

Alyson Gagnon, biologiste, M.Sc.
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers
alyson.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

De : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>
Envoyé : 16 juin 2026 15:38
À : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Boulianne, Michel <Michel.Boulianne@atkinsrealis.com>; Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>; Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>; Legault, Nicolas <nicolas.legault@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Alyson,

Voici l'information demandée :

Bâtiment 710 : MH04 – MH05
Bâtiment 956 : MH09

	PERTES DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (en m²)		
	Milieu 1	Milieu 2	
Identifiant du milieu	MH04	MH05	
Milieu humide ou hydrique	Milieu_humide_isolé	Milieu_humide_isolé	Mil
Type de milieu	Marais	Marais	Mar
Domaine de l'État	Non	Non	Nor
État initial ($I_{f\,ini}$)	0,8	0,8	
Impact (NI)	0	0	
Annexe III, Art.5-6 (Pén.)	0	0	
Facteur régional (R)	1,60	1,60	
Valeur moyenne terrain (vt)	21,52 $	21,52 $	
Superficie (m²)	1940	1748	
Superficie habitat (m²)	0		

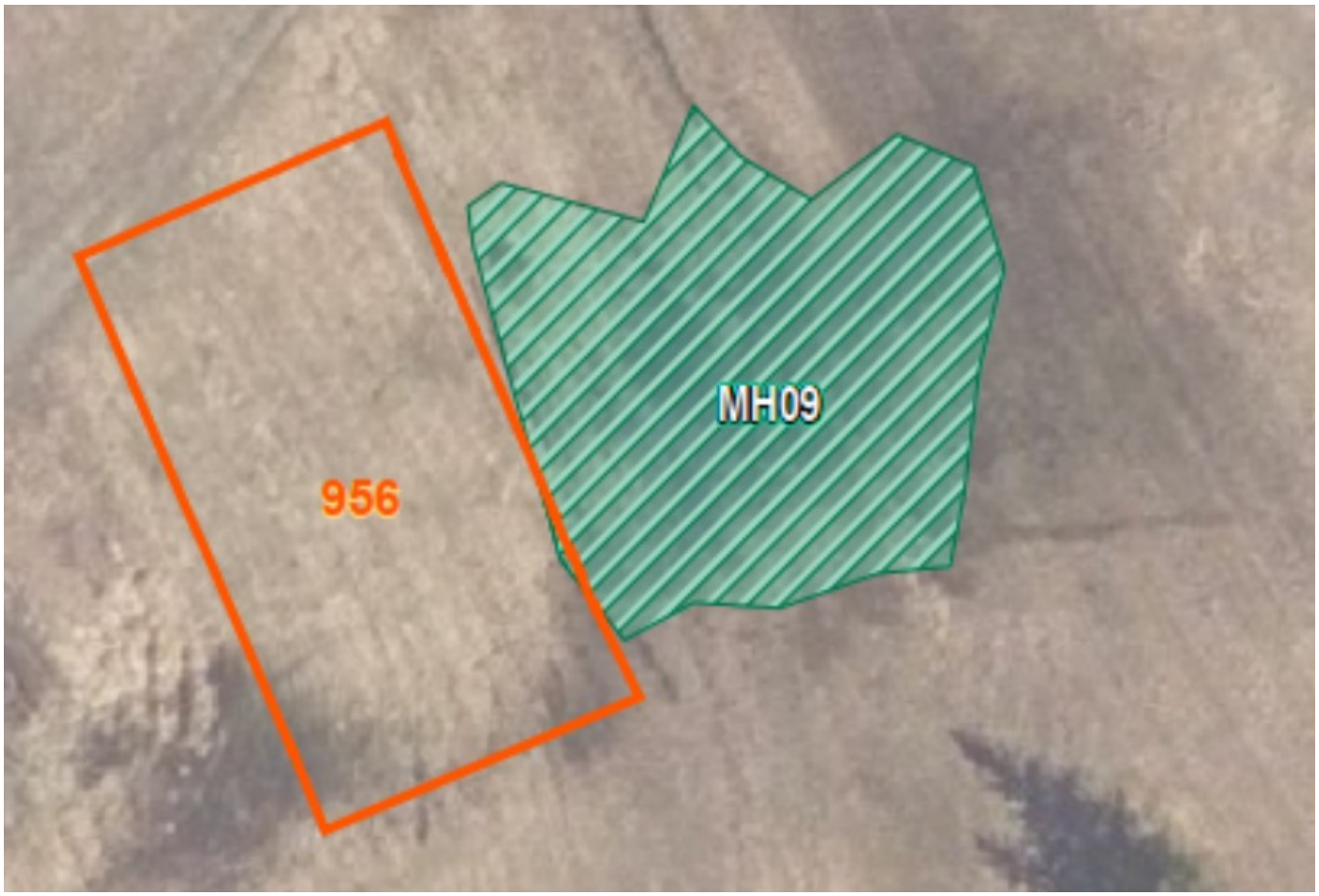

Comme mentionné dans le courriel du mercredi 10 juin, il apparaît que la fragmentation des milieux humides MH04 et MH05 entraînera une perte totale de ceux-ci. Nous considérons donc que l'ensemble des pertes seront directes.
Le bâtiment 956 étant limitrophe au MH09, les pertes seront engendrées lors de la construction du bâtiment. La nature des pertes directes et indirectes pour ce MH est donc inconnue à ce jour, puisque le choix des méthodes de construction n'a pas encore été finalisé.
Dans l'éventualité où l'entièreté de la superficie du MH09 serait considérée comme des pertes directes suite aux efforts de minimisation des pertes en période de construction, GD-OTS Valleyfield s'engage à compenser monétairement les pertes.

Est-ce que tous les éléments nécessaires ont été fournis ?

Excellente journée,

Matthew Wallett M.Env

Chargé de projets, études socio-économiques et participation des collectivités

Mob: [redacted]

455 Boul. René-Lévesque
Montréal, Québec, H2Z 1Z3, Canada

AtkinsRéalis

AtkinsRéalis - Baseline / Référence

De : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 juin 2026 15:17
À : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>

Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Boulianne, Michel <Michel.Boulianne@atkinsrealis.com>; Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>; Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>; Legault, Nicolas <nicolas.legault@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Bonjour M. Wallett,

Nous avions compris par la réponse fournie à la question QC3-9 que seule la construction du bâtiment 710 allait occasionner des pertes en milieux humides dans la version du projet la plus à jour. Or, nous comprenons par votre dernier courriel que le projet occasionnera d'autres pertes (bâtiment 956).

Afin de compléter notre analyse, nous avons besoin que vous nous confirmiez les informations suivantes concernant l'ensemble des pertes en MHH occasionnées par le projet. Pour chaque milieu humide impacté par le projet, nous avons besoin de l'information suivante :

- Identification du milieu humide (Ex. MH-4, MH-5, etc.)
- Type de milieu
- Superficies des pertes en m^2;
- Superficies par type de pertes (directe ou indirecte);
- Numéro du bâtiment occasionnant la perte;
- Figure illustrant les pertes.

Salutations,

Alyson Gagnon, biologiste, M.Sc.
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers
alyson.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

De : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>
Envoyé : 16 juin 2026 14:34
À : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Boulianne, Michel <Michel.Boulianne@atkinsrealis.com>; Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>; Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>
Objet : RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Alyson,

Concernant les superficies de MH perdus, il apparaît que les MH04 et MH05 seraient des pertes directes, soit 0,36 ha. Les superficies de « 0,07 m^2 à 0,04 m^2 » mentionnées à la QC3-9 sont une erreur typographique; l'on aurait dû lire 0,7 ha à 0,4 ha.

Également, les pertes associées au bâtiment 956 (0,07 ha) seraient directes et indirectes. Des solutions sont envisagées afin de réduire l'empreinte en période de construction.

En toute circonstance, et suite aux efforts de minimisation, la superficie totale impactée sera compensée financièrement par GD-OTS Valleyfield.

Excellente journée,

Matthew Wallett M.Env

Chargé de projets, études socio-économiques et participation des collectivités

Mob:[redacted]

455 Boul. René-Lévesque
Montréal, Québec, H2Z 1Z3, Canada

AtkinsRéalis

AtkinsRéalis - Baseline / Référence

De : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 juin 2026 16:17
À : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>
Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Boulianne, Michel <Michel.Boulianne@atkinsrealis.com>; Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>; Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>
Objet : RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Rebonjour M. Wallett,

Pourriez-vous me confirmer les superficies des pertes directes en MHH qui seront perdues ? Nous aimerions avoir le détail de quels seront les superficies des pertes directes et indirectes par rapport aux pertes totales.

La réponse à la question QC3-9 indique des pertes directes qui passeraient de 0,07 m^2 à 0,04 m^2 entre les 2 scénarios présentés (ce qui semble être très petit).

De plus, ça ne semble pas concorder avec la réponse à la question QC2-14 qui prévoyait un empiétement permanent de 1 140 m^2 pour le premier scénario.

Pourriez-vous clarifier ces chiffres, svp ?

Bonne journée,

Alyson Gagnon, biologiste, M.Sc.
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers
alyson.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

De : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>
Envoyé : 12 juin 2026 14:22
À : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>; Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>
Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>; Boulianne, Michel <Michel.Boulianne@atkinsrealis.com>
Objet : RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Alyson,

Nous confirmons que l'option privilégiée est la #3, soit la compensation financière.

Excellente journée,

Matthew Wallett M.Env

Chargé de projets, études socio-économiques et participation des collectivités

Mob: [redacted]

455 Boul. René-Lévesque
Montréal, Québec, H2Z 1Z3, Canada

AtkinsRéalis

AtkinsRéalis - Baseline / Référence

De : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 juin 2026 10:22
À : Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>
Cc : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>; Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Bonjour Mme Daoust,

Nous avons pris connaissance des modifications apportées au bâtiment 710 (Annexe D des réponses aux questions de l'addenda 3). Nous avons constaté que la nouvelle empreinte occasionnera une perte directe inférieure en milieux humides en termes de superficie, toutefois, la nouvelle configuration occasionnera une fragmentation des milieux humides MH4 et MH5. Les experts sont d'avis que la nouvelle configuration proposée occasionnera une perte totale des milieux humides MH4 et MH5, en raison de la petite taille des fragments restants. Dans ce contexte, trois options sont possibles :

1-Éviter les MH4 et MH5 en déplaçant le bâtiment entièrement hors des milieux humides;

2-Minimiser l'empreinte en milieux humides en le déplaçant de façon partielle de façon à réduire le plus possible l'empiétement et éviter la fragmentation;

3-Compenser monétairement pour les pertes directes et indirectes des MH4 et MH5. Selon le tableau 5-26 de l'étude d'impact, la perte totale serait de 0,36 ha (0,19 ha (MH04) + 0,17ha (MH05))

Nous demeurons disponibles si vous voulez en discuter.

Bonne journée,

Alyson Gagnon, biologiste, M.Sc.
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (QC) G1R 5V7
alyson.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

NOTICE – This email message and any attachments may contain information or material that is confidential, privileged, and/or subject to copyright or other rights. Any unauthorized viewing, disclosure, retransmission, dissemination, or other use of or reliance on this message or anything contained therein is strictly prohibited and may be unlawful. If you believe you may have received this message in error, kindly inform the sender by return email and delete this message from your system. Thank you.